



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. NOUVELLE-BEAUCE  
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

## AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÈGLEMENT 2023-05** MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 03-2008 AFIN D'APPORTER CERTAINES PRÉCISIONS CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DANS L'AFFECTATION PUBLIQUE.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-06** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 07-2008 AFIN D'APPORTER CERTAINES PRÉCISIONS SUR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE P-5.

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 20 mars 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement 2023-05** modifiant le plan d'urbanisme numéro 03-2008 afin d'apporter certaines précisions concernant les usages autorisés dans l'affectation publique.
- **Premier projet de règlement 2023-06** modifiant le règlement de zonage numéro 07-2008 afin d'apporter certaines précisions sur les usages autorisés dans la zone p-5.

### Résumé :

La municipalité souhaite se doter d'un espace culturel afin de mettre en lumière le talent culturel local sous toutes ses formes. La sacristie de l'Église Saint-Édouard a été désigné pour accueillir cet espace. Elle deviendrait un lieu de rassemblement en continu, où les gens de tous âges pourraient s'y retrouver pour partager leurs passions dans des domaines aussi variés que la peinture, la sculpture, les articles de vois, les bijoux, les toutous, le macramé, les articles tissés par les Fermières et plus encore.

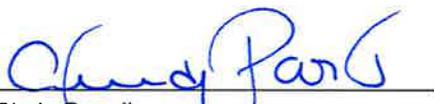
Cependant, il a été constaté que l'affectation actuelle « publique » (au plan d'urbanisme) et la zone « P-5 » (au règlement de zonage) dans laquelle l'Église Saint-Édouard y est implanté, ne permet pas ces usages. Par conséquent, une modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage est nécessaire afin de régulariser cette situation.

### Consultation publique :

Une assemblée publique de consultation portant sur ces projets de règlements est prévue le **17 avril 2023 à 17h30**, dans la salle du conseil située au **107, rue Sainte-Anne, Frampton (Québec) G0R 1M0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ces projets de règlement et l'illustration des zones concernées sont disponibles sur le site web de la Municipalité (<https://www.frampton.ca/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée

Donné à Frampton (Québec), ce **27 mars 2023**.



Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière